

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 30 octobre 2013 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

FÉLICITATIONS AUX MAIRES RÉÉLUS SANS OPPOSITION :

Des félicitations sont adressées aux maires réélus sans opposition le 4 octobre dernier, soient :

M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	André Gélinas	Représentant	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (19h55)
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Alain Halley	Directeur général.
M.	Michel Roy	Directeur général adjoint.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.

Sont absents :

Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson

112-10-2013

ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Félicitations aux maires réélus sans opposition.
3. Appel nominal :
4. Ordre du jour.
5. Procès-verbaux :
 - 5.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 11 septembre 2013.
 - 5.2 Suivi du Comité Administratif du 2 octobre 2013.
6. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
7. Rencontres :
 - 7.1 Mme. Joanne Breton du CLD Abitibi – Reconnaissance Max+ Transport Collectif.
 - 7.2 Représentants du CSSS Les Eskers de l'Abitibi.
8. Correspondance.
9. Service d'Aménagement :
 - 9.1 Gestion des matières résiduelles – Recyclage des TIC.
 - 9.2 Plan de développement marketing touristique – Plan d'action – Forum.
 - 9.3 Plan de développement de la zone agricole :
 - 9.3.1 Prévisions budgétaires 2014.
 - 9.3.2 Pacte Rural – Projet territorial.
 - 9.3.3 Mandat au CLD Abitibi.

10. Administration :
 - 10.1 Directeur Finances et Administration – Autorisation d’engagement.
 - 10.2 Directeur général adjoint (DGA) – Autorisation d’engagement.
 - 10.3 Prévisions budgétaires 2014 de la MRC d’Abitibi :
 - 10.3.1 Partie I.
 - 10.3.2 Partie II.
 - 10.4 Taux d’intérêt pour 2014.
 - 10.5 Renouvellement des marges de crédit pour 2014 :
 - 10.5.1 MRC d’Abitibi.
 - 10.5.2 Service Forêt.
11. CLD Abitibi :
 - 11.1 Publication – Bulletin Rural Eau Courant.
12. Municipalités :
 - 12.1 Municipalité de La Motte – Cour Municipale – demande d’étude de coûts.
13. TNO :
14. Sécurité Incendie :
15. Service Forêt :
 - 15.1 Comité Consultatif Forêt – Importance des rencontres.
16. Service d’Évaluation :
17. Autres sujets :
 - 17.1 Fonds Soutien Abitibi-Témiscamingue – Représentant de la MRC.
 - 17.2 Assemblée Générale des maires – Adoption du calendrier des rencontres 2014.
18. Sujets de discussion sans prise de décision :
 - 18.1 Lac-à-l’Épaule.
 - 18.2 Délégation de la gestion foncière et de la gestion de l’exploitation du sable et du gravier.
19. Informations :
 - 19.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Congrès 2013.
20. Levée de l’assemblée.

ADOPTÉE

113-10-2013

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 SEPTEMBRE 2013 :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu d’adopter le procès-verbal du 11 septembre 2013.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 2 OCTOBRE 2013 :

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 2 octobre 2013 et Monsieur Alain Halley, directeur général, s’enquiert auprès d’eux s’ils ont des questions ou des commentaires à formuler.

Suite à l’adoption de la résolution numéro CA-170-10-2013 « Club Quad Amos-Région – Droit de passage (lots 7 à 11, Rang I et lots 6 et 7 Rang II, canton Dalquier », les maires discutent des problématiques entourant le développement de sentiers pour les véhicules tout terrain.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L’ASSISTANCE :

Aucune des personnes présentes ne souhaite s’exprimer.

MAX+ TRANSPORT COLLECTIF – GRANDS PRIX DE LA RURALITÉ :

Madame Joanne Breton, agente de développement territorial au Centre Local de Développement Abitibi, présente aux maires une plaque remise lors des Grands Prix de la Ruralité qui se sont tenus à Québec le 10 octobre dernier alors que le projet Max+ Transport Collectif figurait au nombre des finalistes pour le prix « Excellence-Innovation ».

RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU CENTRE DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX LES ESKERS DE L’ABITIBI :

Les personnes suivantes viennent entretenir les maires sur l’importance de l’aéroport Magny pour les usagers du Centre de Santé et des Services Sociaux les Eskers de l’Abitibi :

- M. Jean McGuire, président du CSSS Les Eskers de l’Abitibi;
- Mme. Hélène Desjardins, directrice générale du CSSS Les Eskers de l’Abitibi.

Au terme des échanges, la résolution suivante est adoptée.

RÉFECTION DE L'AÉROPORT MAGNY D'AMOS :

ATTENDU que le Centre de Santé et des Services Sociaux Les Eskers de l'Abitibi, est depuis 1992, le centre de traumatologie régional pour l'Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU que le CSSS Les Eskers de l'Abitibi dessert une population de près de 150 000 habitants répartie sur plus de 7 900 km²;

ATTENDU que le CSSS répond également aux besoins en soins de traumatologie secondaire et est donc appelé à transférer des patients ayant subi de graves traumatismes vers les grands centres de référence de Montréal;

ATTENDU qu'uniquement pour l'année 2012-2013, l'avion ambulance en partance de l'aéroport Magny d'Amos a effectué 57 transferts vers Montréal et qu'il y a eu 106 transports par avion DASH pour la clientèle dont la condition clinique ne permettait pas de faire un trajet de plus de 600 kilomètres en transport terrestre;

ATTENDU que l'avion ambulance a été mise en place afin d'assurer aux régions éloignées l'accès aux services de soins tertiaires ce qui représente près de 200 transports par année;

ATTENDU que, de par sa mission de centre de traumatologie, le CSSS Les Eskers de l'Abitibi requiert l'accès à l'aéroport Magny qui se situe à 12 kilomètres de ses installations;

ATTENDU que la population de l'Abitibi-Témiscamingue ne doit pas être mise en péril, qu'elle ne mérite pas moins de services que tout le reste du Québec et qu'aucune vie ne peut être négligée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de réitérer notre appui au Centre de Santé et des Services Sociaux Les Eskers dans ses démarches auprès de Monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Transports, à l'effet d'accorder, dans les meilleurs délais, les sommes nécessaires à la réfection de l'aéroport Magny d'Amos afin que les travaux puissent se réaliser au printemps 2014.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE :**CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION :****Accusés réception:**

2013-09-16	Fédération Québécoise des Municipalités	Résolution # 093-09-2013 Recommandations du Protecteur du Citoyen sur l'organisation des services d'intervention d'urgence hors du réseau routier –vs- Schéma de couverture de risques en Sécurité Incendie.
2013-09-17	M. Stéphane Bergeron, ministre Sécurité Publique	
2013-10-08	Mme. Peggy Bachman, Directrice générale Union des Municipalités du Québec	
2013-09-17	M. Stéphane Bergeron, ministre Sécurité Publique	Résolutions # 100-09-2013 à 104-09-2013 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Demande d'extension de délai pour certaines municipalités.
2013-09-24	M. François Lesueur, Agent de recherche, Ministère des Transports	Demande d'aide financière – PIIRL.

Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire :

Le ministère nous confirme le versement des sommes suivantes :

Politique Nationale de la Ruralité 2013-2014	448 014,35\$
Taxe sur l'essence et contribution du Québec	375 698,00\$

Commission Municipale du Québec :

La Commission nous informe qu'elle accorde au Camp-École Chicobi Inc. une reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières rétroactivement au premier mai 2013.

Municipalité de Barraute :

Par sa résolution numéro 2013-275, la municipalité de Barraute confirme son engagement à verser annuellement pendant les cinq (5) prochaines années 0,01\$/100\$ de la richesse foncière uniformisée dans le cadre du Plan de développement marketing touristique.

CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :

MRC de Roussillon :

La MRC de Roussillon souhaite un appui à sa résolution numéro 2013-250-T par laquelle elle demande au Gouvernement du Québec de faire connaître son plan d'action à court, moyen et long terme quant à la problématique du recyclage du verre.

MRC Marguerite-D'Youville :

La MRC Marguerite-D'Youville souhaite un appui à sa résolution numéro 2013-10-235 par laquelle elle demande au Canadien National :

- De fournir régulièrement l'information concernant la circulation des marchandises (matières dangereuses) sur les voies traversant les municipalités;
- D'identifier un agent de liaison chargé des communications avec les municipalités traversées par leurs réseaux.

MRC Robert-Cliche :

La MRC Robert-Cliche souhaite un appui à sa résolution par laquelle elle dénonce la lenteur des services offerts à la clientèle d'Hydro-Québec.

Ville de Rouyn-Noranda :

La ville de Rouyn-Noranda souhaite un appui à sa demande de financement pour la réfection complète des installations de l'aéroport régional de Rouyn-Noranda.

115-10-2013

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – PROBLÉMATIQUE DU RECYCLAGE DU VERRE :

ATTENDU l'annonce, le 26 avril 2013, de la fermeture de l'usine Klareco à Longueuil qui traitait 70% du verre en provenance des centres de tri municipaux du Québec;

ATTENDU que cette fermeture crée actuellement un refoulement de cette matière dans les centres de tri québécois;

ATTENDU que pour plusieurs centres de tri, leur capacité d'entreposage est pratiquement atteinte et qu'il y a lieu de chercher activement des solutions pour éviter l'enfouissement;

ATTENDU que la situation qui prévaut entraîne différents coûts supplémentaires pour les centres de tri tels que des frais d'entreposage, de transport et de traitement;

ATTENDU que contrairement aux espoirs entretenus par Recyc-Québec; à savoir que la situation devait être réglée à l'automne, une impasse se dessine et que les projets annoncés sont loin d'être complétés et qu'ils ne combleront même pas la perte de récupération anciennement assumée par Klareco;

ATTENDU que la MRC d'Abitibi désire éviter l'enfouissement de cette matière qui a fait l'objet d'efforts considérables depuis l'implantation de la collecte sélective sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu de demander :

- Au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) ainsi qu'à Recyc-Québec de remédier à cette situation dans les plus brefs délais;
- Que la possibilité de la consigne du verre soit sérieusement évaluée en tenant compte du contexte actuel et de l'évolution des marchés;
- Que le Gouvernement et/ou son mandataire fasse connaître leur plan d'action à court, moyen et long terme afin d'éviter des conséquences négatives au niveau de la participation citoyenne et sur les coûts reliés à la collecte sélective des matières recyclables.

ADOPTÉE

116-10-2013

CANADIEN NATIONAL – TRANSMISSION DE L'INFORMATION RELATIVE À LA CIRCULATION DE LA MARCHANDISE SUR LES VOIES FERRÉES :

CONSIDÉRANT que le territoire de la MRC d'Abitibi est desservi par des voies ferrées appartenant au Canadien National;

CONSIDÉRANT qu'il appert que la proximité des quartiers résidentiels et la nature des produits transportés soulèvent de vives inquiétudes;

CONSIDÉRANT qu'une voie ferrée traverse le centre-ville d'Amos, ville-centre de la MRC d'Abitibi;

CONSIDÉRANT que les événements du 6 juillet 2013 à Lac-Mégantic amènent la MRC et les municipalités à remettre en question la sécurité ferroviaire sur leur territoire;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir un arrimage régional des plans de mesures d'urgence des différentes municipalités afin de pallier à toutes les éventualités;

CONSIDÉRANT les difficultés rencontrées par les municipalités pour obtenir des informations complètes et actualisées de la part des autorités du Canadien National sur les matières qui circulent sur les voies ferrées qui traversent leur territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le Conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu de demander au Canadien National :

- De fournir régulièrement l'information concernant la circulation de marchandises (matières dangereuses) sur les voies traversant les municipalités;
- D'informer les municipalités des mesures de précaution supplémentaires prises par le Canadien National lors du transport de matières dangereuses;
- D'identifier un agent de liaison chargé des communications avec les municipalités traversées par leur réseau.

ADOPTÉE

117-10-2013

HYDRO QUÉBEC – DÉNONCIATION DE LA LENTEUR DES SERVICES :

ATTENDU que la prestation de services à la clientèle d'Hydro Québec connaît des lenteurs inacceptables depuis plusieurs mois;

ATTENDU que cette situation peut causer des préjudices certains à la population;

ATTENDU que cette situation est injustifiée et intolérable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu de dénoncer la lenteur des services offerts à la clientèle par Hydro Québec.

ADOPTÉE

VILLE DE ROUYN-NORANDA – AÉROPORT – DEMANDE D'APPUI :

Compte tenu de l'état actuel de l'aéroport Magny d'Amos par lequel l'avion ambulance dessert le Centre de Santé et des Services Sociaux Les Eskers de l'Abitibi, seul centre de traumatologie pour l'Abitibi-Témiscamingue, il est convenu de ne pas appuyer la ville de Rouyn-Noranda dans ses démarches de financement pour la réfection complète de l'aéroport de Rouyn-Noranda.

Bien que les maires soient sensibilisés au fait que l'aéroport régional de Rouyn-Noranda doit être maintenu en bon état, ils considèrent que les travaux de réfection de l'aéroport Magny doivent être priorités puisque des vies pourraient être mises en danger si des patients devant être transférés vers les grands centres ne pouvaient plus y avoir accès en raison du mauvais état de la piste de l'aéroport.

BILAN DE LA COLLECTE 2013 DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement présente aux maires le bilan de la collecte 2013 des technologies de l'information et des communications (TIC) lequel fait état, entre autres, des constats suivants :

1. Évolution du tonnage de matériel récupéré en tonne métrique :

2010	2011	2012	2013
3,57	11,04	10,05	20,22

2. Évolution des coûts de la récupération du matériel électronique :

	2010	2011	2012	2013
Total (\$)	3 659,81\$	9 011,34\$	10 059,69\$	2 400,00\$
Total (S/TM)	1 024,01\$	816,47\$	1 000,89\$	118,69\$

3. Principaux changements effectués par rapport à 2012.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT MARKETING TOURISTIQUE – PLAN D'ACTION – FORUM :

Les maires sont informés que le 22 novembre prochain au Domaine St-Viateur « La Source » se tiendra de 8h30 à 16h00 une consultation élargie afin de valider et de bonifier les pistes d'action en développement rural touristique des cinq (5) prochaines années.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE – SUIVI :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, fait part aux maires que le 16 octobre dernier le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation nous informait que notre demande d'aide financière pour un appui à l'élaboration d'un Plan de développement de la zone agricole n'avait pas été retenue.

Devant ce constat, les intervenants de la MRC d'Abitibi et du Centre Local de Développement Abitibi se sont rencontrés afin de faire le point sur la situation. Il a donc été proposé qu'un mandat soit donné au CLD Abitibi lequel consisterait à la réalisation du volet économique d'un Plan de développement de la zone agricole de la MRC puisque le volet aménagement du territoire est déjà inclus dans le schéma d'aménagement de la MRC d'Abitibi.

Le mandat proposé comporte deux (2) étapes de réalisation :

- La première étape se définit comme étant le portrait-analyse et diagnostic pour déterminer le besoin de poursuivre la prochaine étape et les principaux éléments visés sont :
 - Portrait statistique;
 - Portrait et dynamique des activités du secteur agricole;
 - Démarche consultative;
 - Analyse des données et diagnostic (incluant le travail fait avec les groupes consultés).
- La deuxième étape, s'il elle devait se concrétiser, consisterait à la réalisation d'un Plan de développement de la zone agricole et le développement d'outils à mettre en place pour assurer sa mise en œuvre.

Le budget envisagé pour la première étape est :

Réalisation d'un portrait, analyse et diagnostic	35 000\$
Frais de déplacement, de réunions et de suivi	7 000\$
TOTAL :	42 000\$

La proposition de financement :

1/3 CLD Abitibi	14 000\$
1/3 MRC d'Abitibi	14 000\$
1/3 Pacte Rural (projet territorial)	14 000\$

Suite à cette présentation et aux discussions, les résolutions suivantes sont adoptées.

118-10-2013

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE – PORTRAIT-ANALYSE ET DIAGNOSTIC – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu qu'un montant de 14 000\$ soit inscrit aux prévisions budgétaires 2014 de la MRC d'Abitibi pour la réalisation d'un « portrait-analyse et diagnostic » dans le cadre du Plan de développement de la zone agricole.

ADOPTÉE

PACTE RURAL – EXERCICE 2014-2015 – PROJET TERRITORIAL – PORTRAIT-ANALYSE ET DIAGNOSTIC - PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE :

Les maires discutent de la possibilité que le projet « portrait-analyse et diagnostic » dans le cadre du Plan de développement de la zone agricole de la MRC d'Abitibi soit déposé comme projet à caractère territorial pour l'exercice 2014-2015 du Pacte Rural (14 000,00\$).

Après discussion, il est convenu d'attendre quels projets à caractère territorial seront déposés afin de ne pas pénaliser de projet faute de budget.

Advenant que le projet ne reçoive pas de support financier du Pacte Rural une somme de 14 000\$ sera prise à même le surplus accumulé de la Partie I.

119-10-2013 **PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE – PORTRAIT-ANALYSE ET DIAGNOSTIC - MANDAT AU CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu de confier au Centre Local de Développement Abitibi un mandat à l'effet de réaliser un « portrait-analyse et diagnostic » dans le cadre du Plan de développement de la zone agricole de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

120-10-2013 **DIRECTEUR FINANCES ET ADMINISTRATION – AUTORISATION D'ENGAGEMENT :**

ATTENDU qu'un poste de directeur Finances et Administration a été ouvert et que la date ultime pour recevoir les candidatures était le 18 octobre dernier;

ATTENDU la nécessité de passer des entrevues aux candidats(es) sélectionnés(es);

ATTENDU que l'entrée en fonction du directeur Finances et Administration est prévue pour le début du mois de novembre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu :

- D'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général, à procéder à l'embauche d'une personne pour combler le poste de directeur Finances et Administration suite à l'analyse des candidatures reçues;
- D'entériner, lors de la séance du mois de novembre 2013 :
 - L'engagement de la personne retenue par le directeur général;
 - Le salaire recommandé par le directeur général selon la grille salariale en vigueur pour la formation et l'expérience détenues (avec ou sans titre comptable CPA).

ADOPTÉE

121-10-2013 **DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT – AUTORISATION D'ENGAGEMENT :**

ATTENDU qu'un poste de directeur général adjoint (DGA) a été ouvert et que la date ultime pour recevoir les candidatures est le 15 novembre prochain;

ATTENDU la nécessité de passer des entrevues aux candidats(es) sélectionnés(es);

ATTENDU que l'entrée en fonction du directeur général adjoint est prévue pour le mois de novembre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu :

- D'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général, à procéder à l'embauche d'une personne pour combler le poste de directeur général adjoint suite à l'analyse des candidatures reçues;
- D'entériner, lors de la séance du mois de novembre 2013 :
 - L'engagement de la personne retenue par le directeur général;
 - Le salaire recommandé par le directeur général selon la grille salariale en vigueur pour la formation et l'expérience détenues.

ADOPTÉE

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 POUR LA MRC D'ABITIBI :

Monsieur Alain Halley, directeur général, ainsi que Monsieur Michel Roy, directeur général adjoint, présentent aux maires les prévisions budgétaires 2014 pour la MRC d'Abitibi.

Des précisions sont apportées sur certains éléments, notamment :

- Réseau large bande – Augmentation de la tarification suite à une décision du CRTC concernant l'augmentation du coût de location des poteaux;
- Soutien informatique – Congé maladie de la personne responsable;
- Sécurité Incendie – Engagement d'un technicien en prévention incendie;
- Matières résiduelles – Publication et séances d'information sur le compostage;
- Cours d'eau – Publication et information aux riverains;
- Aménagement – Réalisation d'un Plan de développement de la zone agricole;
- Acquisitions – Ameublement et air climatisé pour le Service d'Évaluation, téléphonie IP.

Suite aux discussions, les résolutions suivantes sont adoptées :

122-10-2013 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 DE LA MRC D'ABITIBI – PARTIE I :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux et unanimement résolu que les prévisions budgétaires 2014 de la MRC d'Abitibi, Partie I, soient adoptées et que la base de répartition soit la suivante :

- Administration, aménagement, géomatique, livraison de programmes, immatriculation, développement économique, gestion des cours d'eau, gestion des matières résiduelles, plan stratégique de développement touristique; selon la richesse foncière uniformisée;
- Sécurité Incendie; selon le nombre de risques dans chaque municipalité.

ADOPTÉE

123-10-2013 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 DE LA MRC D'ABITIBI – PARTIE II :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu que les prévisions budgétaires 2014 de la MRC d'Abitibi, Partie II, soient adoptées et que la base de répartition soit calculée de la façon suivante :

- Évaluation, équilibrage et tenue à jour, selon la richesse foncière uniformisée des municipalités régies par le Code Municipal;
- Entente de partenariat durable avec la ville d'Amos (règlement # 102) pour les municipalités régies par le Code Municipal; 50% en fonction de la population de la municipalité et 50% en fonction de la distance d'éloignement de la résidence la plus éloignée de chaque municipalité par rapport au centre-ville d'Amos;
- Réseau large bande; montant fixe par municipalité.

ADOPTÉE

124-10-2013 TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2014 :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de fixer le taux d'intérêt pour les comptes à recevoir (MRC, Service Forêt, TNO) pour l'année 2014 à 18% l'an.

ADOPTÉE

125-10-2013 RENOUELEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DE LA MRC D'ABITIBI POUR L'ANNÉE 2014 :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu que la MRC d'Abitibi renouvelle sa marge de crédit à la Banque Nationale du Canada au montant de 250 000.00\$ pour l'année financière 2014.

ADOPTÉE

126-10-2013 RENOUELEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DU SERVICE FORÊT POUR L'ANNÉE 2014 :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu que le Service Forêt de la MRC d'Abitibi renouvelle sa marge de crédit à la Banque Nationale du Canada au montant de 250 000.00\$ pour l'année financière 2014.

ADOPTÉE

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – PUBLICATION :

Les maires sont invités à prendre connaissance du Bulletin rural Eau Courant, édition de septembre 2013.

MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE – COUR MUNICIPALE – DEMANDE D'ÉTUDE DE COÛTS :

La municipalité de La Motte nous a fait parvenir sa résolution numéro 13-10-111 par laquelle elle demande à la MRC d'Abitibi de réaliser une étude de coûts relativement à la mise en place d'une Cour Municipale pour desservir l'ensemble des municipalités de la MRC. Ladite résolution a également été transmise à l'ensemble des municipalités de la MRC pour appui et les municipalités suivantes y ont répondu favorablement :

- La Corne;
- Saint-Dominique-du-Rosaire;
- Saint-Marc-de-Figuery;
- Saint-Mathieu-d'Harricana;
- Trécesson.

Cette demande est en réaction aux frais juridiques élevés que doivent assumer les municipalités lorsqu'elles ont à défendre devant la Cour du Québec, l'application de l'un de leurs règlements d'urbanisme contesté par un contrevenant.

Lors de la dernière rencontre du Comité Administratif, Monsieur Alain Halley, directeur général, a mis en lumière certaines obligations édictées par la Loi sur les cours municipales qui entraînent des coûts très élevés non seulement pour l'exploitation et l'opération d'une Cour Municipale mais également pour son implantation. Il a alors été convenu d'effectuer certaines vérifications afin de donner plus d'information aux maires.

Des recherches seront donc effectuées et un suivi sera fait lors d'une séance ultérieure.

COMITÉ CONSULTATIF FORÊT – IMPORTANCE DES RENCONTRES :

Un rappel est fait aux maires des municipalités faisant partie de la délégation de gestion de l'importance que leurs représentants assistent aux rencontres du Comité Consultatif Forêt puisqu'à la dernière rencontre le quorum n'a pas été atteint.

Les maires échangent entre eux de la nécessité de fixer un quorum pour un comité consultatif.

Aux termes des discussions, il en ressort que lors de leur prochaine rencontre, les membres du Comité Consultatif Forêt devront se pencher sur les règles de régie interne qu'il s'étaient donné à savoir, entre autres, à l'article 2.2 « Le quorum est établi à 50% + 1, soit un minimum de 6 représentants ».

Une rencontre est d'ailleurs prévue se tenir au début du mois de décembre prochain.

127-10-2013

FONDS SOUTIEN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT DE LA MRC D'ABITIBI :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu de déléguer Monsieur Alain Halley, directeur général, pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Fonds Soutien Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MAIRES – CALENDRIER DES RENCONTRES POUR 2014:

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC d'Abitibi (Assemblée Générale des maires) pour 2014, ces séances se tenant le mercredi et débutant à 19h30 :

8 Janvier	11 Juin
12 Février	10 Septembre
12 Mars	29 Octobre
9 Avril	26 Novembre
14 Mai	10 Décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la MRC.

ADOPTÉE

SUJETS DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :**Lac-à-L'Épaulé :**

Monsieur Pascal Rheault, maire de Sainte-Gertrude-Manneville, réitère son intérêt à ce qu'un Lac-à-L'Épaulé à l'intention des élus soit organisé en début d'année 2014 (janvier/février).

Monsieur Jacques Riopel, préfet, ainsi que Monsieur Alain Halley, directeur général, assurent les maires qu'un tel événement sera organisé.

Délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier :

Monsieur Martin Roch, maire de Saint-Mathieu d'Harricana, s'enquiert de l'état d'avancement du dossier « Délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier ».

Il est informé qu'une rencontre est prévue se tenir le 31 octobre prochain entre les représentants de la MRC et ceux du Ministère des Ressources Naturelles.

Monsieur Roch rappelle l'importance d'être vigilant dans ce dossier, notamment concernant l'exploitation de baux de sablière et gravière près des sources d'alimentation en eau potable. Des données à jour de la part du ministère sont également souhaitées afin d'être en mesure de prendre une décision éclairée.

Un suivi sera donc fait lors d'une séance ultérieure.

INFORMATIONS :

Les maires sont invités à prendre connaissance des informations suivantes suite au congrès 2013 de la Fédération Québécoise des Municipalités :

- Allocution de la première ministre, Mme. Pauline Marois;
- Assemblée Générale – Résolutions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 22h30.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Alain Halley,
Directeur général.